



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 23376

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le rôle de l'éducation nationale dans la préservation du souvenir des héros de notre histoire contemporaine. Le 16 avril dernier, une circulaire préfectorale demandait à chaque maire du Jura d'organiser une cérémonie dans le cadre de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Or, nombreux sont les maires qui ne peuvent que constater le profond décalage qui existe entre les initiatives demandées et l'impossibilité de mobiliser la population et encore plus les écoles. A titre d'exemple, il cite le triste cas d'une directrice d'école primaire du Jura à qui il a été demandé de faire chanter La Marseillaise par ses élèves devant le monument aux morts. S'y opposant formellement, elle précisa au maire de la commune qu'ils étaient trop petits (CP/CE), que son point de vue était partagé par ses collègues et qu'elle même d'ailleurs n'avait jamais appris et chanté La Marseillaise ! A titre d'exemple également, il cite le cas d'un ancien déporté très connu dans le département et qui constate, amer, que l'on ne parle plus des dernières guerres et de leurs atrocités. De fait, nos enfants mais aussi les parents n'ont plus de souvenirs des derniers conflits, de toutes ces femmes et ces hommes qui sont morts pour la France, pour la liberté, pour notre liberté, qui ont connu et subi les horreurs de la déportation et des tortures. Ce sont pour eux des événements lointains, presque naturels, pour ne pas dire sans importance, qui généralement viennent loin dans nos souvenirs après les événements sportifs, culturels, et autres biens matériels. Les 8 mai et 11 novembre sont plus des jours d'évasion que de commémoration ! Les associations d'anciens combattants s'inquiètent légitimement de cette lente dérive. Alors que des relents de totalitarisme sont de plus en plus perceptibles, il lui demande donc s'il ne serait pas envisageable d'inscrire obligatoirement l'histoire de ces guerres encore toutes proches dans les programmes scolaires et, en tout état de cause, il ne pourrait pas y avoir un engagement beaucoup plus profond des enseignants pour cette forme de défense des libertés.

Texte de la réponse

Les programmes officiels, pour une large part, prennent en compte la question des guerres mondiales et leurs conséquences dans notre histoire contemporaine. En histoire, au cycle 3, l'un des points forts du sous-chapitre « le xxe siècle et le monde actuel » porte sur « la planète en guerre : l'extrême violence du siècle ». En 3e, il est question de la période de 1914 à 1945, en rapport avec les deux guerres. En terminale, il s'agit des « grandes fractures du monde au xxe siècle : les deux guerres mondiales... ». En français, au collège comme au lycée, la lecture de plusieurs oeuvres est conseillée aux élèves, à l'instar du Journal d'Anne Franck, Mon ami Frédéric, de H.P. Richter, L'Ami retrouvé, de F. Uhlman, Mon enfance allemande, de I. Koehn, Si c'est un homme, de Primo Lévi. Dans le cadre des activités éducatives on peut citer le Concours national de la Résistance et de la déportation dont le thème pour l'année 2003-2004 est « Les Français libres ». Tous les ans, ce concours est organisé en direction de milliers d'élèves des établissements du second degré publics et privés sous contrat, des établissements d'enseignement agricole, des établissements relevant du ministère de la défense et ceux de l'étranger. Dans le cadre de la préservation du souvenir des héros, les écoles du second degré sont invitées à assister, le 8 mai, aux manifestations officielles. Par ailleurs, la note de service n° 2002-272 du

10 décembre 2002/MEN-DESCO-A9, intitulée « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité » informe les différents responsables de l'éducation nationale que la journée du 27 janvier, anniversaire de la libération d'Auschwitz, est retenue pour « apprendre aux élèves à être vigilants, à défendre les valeurs démocratiques et à combattre l'intolérance ». L'exemple de l'école primaire du Jura au sujet de La Marseillaise est regrettable. De l'école primaire au lycée, l'enseignement de l'éducation civique est obligatoire. En outre, dans les établissements scolaires il a été diffusé un livre-CD sur l'hymne national afin d'en faciliter la compréhension et par conséquent en faire ressortir la fonction symbolique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23376

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6167

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8666